

**DELIBERATION N° 2004/29-03-01 - RECTIFICATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2003**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'après étude du compte administratif et du compte de gestion 2003, il convient de procéder à une rectification des prévisions du budget supplémentaire 2003 suite à une erreur matérielle du logiciel informatique (pages 3, 14 et 15 du budget supplémentaire 2003).

En effet, les restes à réaliser 2003 d'un montant de 95 124,67 € ont été prévus en dépenses d'investissement mais n'ont pas été compensés par des recettes, provoquant ainsi un déséquilibre de la section d'investissement du budget supplémentaire 2003 de 95 124,67 €.

En conséquence, il convient de réajuster les prévisions du budget supplémentaire 2003.

Monsieur BOILEAU propose de baisser les dépenses d'investissement de l'opération 53 (aménagement paysagers) de 95 124,67 € afin d'équilibrer le budget.

L'équilibre financier de la section d'investissement du budget supplémentaire (page 3) serait donc de :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Opérations de l'exercice : | 623 483,69 € (au lieu de 718 608,36 €) |
| Restes à réaliser : | 95 124,67 € |
| Résultat reporté : | 633 638,76 € |
| Total des dépenses d'investissement : | 1 352 247,12 € |
| Total des recettes d'investissement : | 1 352 247,12 € |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 7 abstentions : Mmes BERTRAND, THIRIET, MM. NOEL et LEFRANC (groupe Ludres autrement) et Mme A. THOMAS, MM. SAUTROT et FRANOUX (groupe Ludres Notre Ville) :

- d'enlever 95 124,67 € à l'opération 53 (aménagement paysagers) afin d'équilibrer la section d'investissement du budget supplémentaire 2003.